

Vos talents de technicien au profit d'une mission de service public

Devenez technicien supérieur de l'industrie et des mines

Des fonctions variées offrant un large panel de métiers au sein du réseau des services déconcentrés et des administrations centrales dans les ministères chargés de l'industrie et du développement durable

Agents de catégorie B (classement indiciaire intermédiaire) de la Fonction Publique de l'Etat, les Techniciens Supérieurs de l'Industrie et des Mines (TSIM) exercent leurs fonctions principalement dans les réseaux des DRIRE, des DREAL ou des DIRECCTE, pour le compte soit du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM), soit du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE) et ce sur l'ensemble du territoire.

En contact avec les entreprises et en relation avec de nombreux autres services de l'État, les Techniciens Supérieurs de l'Industrie et des Mines effectuent des missions variées, principalement dans les domaines de la sécurité industrielle et de la protection de l'environnement, consistant en des visites d'inspection et des contrôles techniques effectués en entreprises assortis de l'étude de dossiers à caractère technique et de la rédaction de documents administratifs.

La création des DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement) est prévue sur trois ans, à compter du 1er janvier 2009, par regroupement des DRIRE (Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement), des DIREN (Directions régionales de l'environnement) et des DRE (Directions régionales de l'Équipement).

La création des DIRECCTE (Directions régionales de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) est prévue sur deux ans, à compter de 2009, par regroupement des DRTEFP et DDTEFP (Directions régionales et départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), d'une partie des DRIRE, des ITEPSA (Services départementaux de l'inspection du travail, de l'emploi et de politique sociale agricoles), des DRTT (Directions régionales du travail dans le transport), des DRCCRF (Directions régionales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et des DRCE (Directions régionales du commerce extérieur). Elles rassembleront également les missions exercées par les délégués régionaux au commerce et à l'artisanat (DRCA), les délégués régionaux au tourisme (DRT) et les chargés de mission régionaux à l'intelligence économique (CRIE).

Les domaines d'intervention

- **Environnement industriel** (concerne 58% des TSIM) : assurer la protection de l'environnement et de la santé contre les risques industriels et les nuisances, par la mise en place de prescriptions techniques visant à prévenir ou limiter les pollutions (rejets polluants dans l'eau et dans l'air, réduction et bonne élimination des déchets, ainsi que réhabilitation des sites et sols pollués) et les risques (incendie, explosion et toxiques).
- **Contrôle de la sécurité des véhicules** (16% des TSIM) : vérification de l'application des règles relatives à la réception des véhicules (poids lourds, transports en commun, transports de matières dangereuses), et à la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules (légers et poids lourds)

- **Contrôles des instruments de mesure et des équipements sous pression** (12% des TSIM) : contrôle de la fabrication et de l'utilisation des instruments de mesure destinés à des transactions commerciales ou intervenant dans le cadre de réglementations (sécurité, pollution...)

Vérification de la conception, de la fabrication et des opérations de vérifications périodiques des équipements sous pression et des canalisations.

- **Sous-sol, mines, carrières** (4% des TSIM) : gestion rationnelle du sous-sol, contrôle de la sécurité des travailleurs dans les exploitations minières, suivi de la création, de l'exploitation et de la fermeture des mines, carrières, puits de pétrole...

- **Énergie** (3% des TSIM) : la mission est double :

- promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie (économies d'énergie),

- contrôle technique et administratif des ouvrages de production et de transport d'énergie (sécurité des grands barrages, lignes électriques haute tension...),

- **Sans oublier les métiers des fonctions support** : Pour coordonner et mettre en œuvre ses missions, les réseaux des DRIRE, des DREAL ou des DIRECCTE exercent des fonctions de soutien, indispensables au bon fonctionnement des services : mission de pilotage et missions transversales (ressources humaines, logistique, informatique, gestion budgétaire...).

Une rémunération intéressante

Le salaire net mensuel

- **En début de carrière**, le traitement est de **1 900 € à 2 400 € nets mensuels** en fonction de l'expérience professionnelle antérieure.

- **En fin de carrière** : la rémunération est de l'ordre de **4 000 € nets mensuels**.

Une carrière attractive

- Les candidats admis au concours sont nommés techniciens supérieurs stagiaires et accomplissent un stage d'un an au cours duquel ils reçoivent une formation professionnelle de 12 semaines. A l'issue du stage, si leurs services ont donné satisfaction, ils sont titularisés en qualité de technicien supérieur de l'industrie et des mines.

- La carrière professionnelle des TSIM offre de larges possibilités de promotion interne (accès aux grades de technicien supérieur principal de l'industrie et des mines et technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines).

- Les TSIM peuvent par ailleurs se présenter aux concours d'Ingénieur de l'Industrie et des Mines. Chaque année, 2 à 3% des TSIM sont promus ingénieurs de l'industrie et des mines.

Témoignages de Techniciens Supérieurs de l'Industrie et des Mines

Frédéric CHAHINE 37 ans

Technicien Supérieur en Chef de l'Industrie et des Mines
Service prévention des risques et des nuisances – DREAL Bretagne
Recrutement TSIM 1995

" Titulaire d'un DEUG de sciences, j'ai passé le concours de Technicien de l'Industrie et des Mines en 1995.

Mon choix était motivé par trois raisons : en premier, la diversité des métiers et missions auxquelles un TSIM peu accéder durant sa carrière, ensuite être au service de mes concitoyens au travers des missions régaliennes et enfin en raison du niveau de rémunération en adéquation avec les responsabilités qui nous sont confiées.

Depuis bientôt quinze ans, j'ai eu la chance de travailler avec des grands constructeurs automobiles français et des particuliers dans le domaine du contrôle des véhicules, mais aussi avec des PME, des élus et des associations de protection de l'environnement dans le domaine de l'environnement industriel, et enfin devenir formateur dans le domaine des déchets. Cette diversité fait la richesse et l'intérêt de nos métiers.

Depuis mon concours j'ai travaillé dans trois régions différentes et eu deux promotions.
J'espère dans un futur proche intégrer le corps des ingénieurs de l'industrie et des mines avec de nouvelles perspectives d'évolution à la clef ».

Laurence CHEDMAIL KERHARO

Technicienne Supérieure Principale de l'industrie et des Mines
Inspecteur des installations classées - DREAL Haute Normandie
Recrutement TSIM 2000

" Pendant mon second cycle universitaire, je me suis souvent posée la question de savoir : « quel métier pourrais-je bien exercer ? » La filière dans laquelle je m'étais engagée n'était pas très porteuse d'emploi pour les BAC+4.

Souhaitant trouver une voie me permettant d'allier l'environnement et l'industrie, j'ai passé le concours de TSIM.

J'exerce depuis le métier passionnant d'inspecteur des installations classées. Au-delà des missions régaliennes (rédaction d'arrêtés et inspections), je suis en contact aussi bien avec les industriels qu'avec des élus, des administratifs, des associatifs et des particuliers. Cette diversité contribue à la richesse du métier qui s'adapte aux changements de la société.

Je suis entrée en DRIRE il y a maintenant 9 ans et je ne regrette aucunement ce choix. Bien au contraire... En 2009, j'ai préparé et passé avec succès l'examen professionnel permettant d'accéder au corps des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines. L'entrée dans ce corps de catégorie A m'ouvre de nouvelles perspectives professionnelles.

Il ne tient qu'aux plus ambitieux de saisir les opportunités qui se présentent."

Le planning

Date limite des pré-inscriptions : **jeudi 18 février 2010**

Date limite des confirmations des préinscriptions sur internet : **vendredi 19 février 2010**

Date des épreuves écrites : **les 9 et 10 mars 2010** en région parisienne

Date des épreuves orales : **à partir du 26 avril 2010** à Paris

Nombre de postes offerts

23 postes à pourvoir dans toute la France

Les conditions d'accès au concours

- être de nationalité française ou être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne, ou d'un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen acquise au plus tard à la date de la 1ère épreuve écrite (certains emplois comportant des attributions liées à l'exercice de prérogatives de la puissance publique ne sont pas accessibles aux ressortissants des États de l'Union européenne) ;
- être titulaire de l'un des diplômes sanctionnant un premier cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par arrêté du 13 décembre 2006.
Cette condition de diplôme n'est pas opposable aux mères et pères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont effectivement élevés, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

inscription par Internet

Connectez vous à www.economie.gouv.fr ou www.budget.gouv.fr – rubriques successives « espace...particulier » - « concours et métiers – le portail... » - onglet « inscriptions » en administration centrale.

L'inscription par Internet se déroule en deux temps : la préinscription et la confirmation de l'inscription.

La préinscription

Vous devez vous préinscrire **avant le jeudi 18 février 2010 à 18 heures (heure de métropole)** et saisir les renseignements demandés dans le dossier de préinscription. Les renseignements signalés par un « * » sont indispensables au traitement informatique de votre dossier ; votre dossier ne pourra pas être enregistré si vous ne remplissez pas les champs correspondants. Les autres renseignements sont nécessaires à votre inscription et doivent donc être remplis avec le plus grand soin.

Lorsque vous avez renseigné le formulaire, vous devez le valider : un numéro de préinscription et un code confidentiel (l'ensemble constituant votre code d'accès personnel) seront affichés à l'écran. Ces codes sont indispensables pour la validation de votre dossier. Nous vous recommandons vivement de l'imprimer. Il vous sera confirmé par envoi postal dans les 8 jours qui suivent votre préinscription.

La confirmation

La confirmation de la préinscription est obligatoire. En l'absence de confirmation dans les délais, la préinscription au concours sera réputée nulle et, de fait, vous ne serez pas inscrit au concours.

Vous devez vous connecter, à nouveau, **avant le vendredi 19 février 2010 à 18 heures (heure de métropole)** afin de confirmer votre inscription à l'aide du numéro de préinscription et de votre code personnel.

Votre dossier sera ensuite examiné et contrôlé par le service des concours ; si vous ne remplissez pas les conditions pour concourir, vous recevrez une lettre vous indiquant que votre candidature n'est pas retenue. Dans les autres cas, vous recevrez directement une lettre de convocation.

ATTENTION : L'inscription se fait suivant un mode déclaratif : les pièces justificatives nécessaires à la constitution du dossier ne sont pas demandées lors de l'inscription. Aussi, si une déclaration est inexacte, vous perdrez le bénéfice de votre éventuelle admission à concourir.

Inscription par dossier papier

Vous pouvez aussi :

- venir retirer les dossiers, de 9 heures à 18 heures au bureau des concours,
- ou le demander par courrier à l'adresse suivante :

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

Direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel
Sous Direction des Ressources Humaines

Bureau 1C - Concours
5 place des Vins de France
75573 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 44 28 00

Le dossier doit être retiré **avant le jeudi 18 février 2010 à 18 heures, dernier délai**.

Le dossier doit être renvoyé au service des concours (le cachet de la poste faisant foi) ou déposé au bureau des concours **avant le vendredi 19 février à 18 heures, dernier délai**.

Tout dossier posté ou déposé hors délai ne pourra être pris en considération.

Pour tout renseignement, vous pouvez envoyer un message électronique à l'adresse suivante :
concours.minefi@finances.gouv.fr

Les épreuves

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
A- <u>Epreuves écrites d'admissibilité :</u>		
1. Composition sur un sujet d'ordre général ou note de synthèse à partir d'un dossier documentaire relatif aux grands axes de l'activité du ministère, essentiellement dans sa composante industrielle, de recherche et d'environnement, sans négliger l'actualité s'y rapportant (le choix du sujet est du ressort du jury)	4 heures	4
2. Composition de mathématiques	3 heures	2
3. Composition de physiques	3 heures	2
4. Composition de chimie	3 heures	2
Total des coefficients des épreuves écrites	10
B- <u>Epreuves orales d'admission :</u>		
1. Interrogation portant sur des questions de physique et de chimie (après une préparation de 10 minutes)	20 minutes	3
2. Entretien avec le jury	20 minutes	3
Total des coefficients des épreuves orales	6
Total général des coefficients	16

Les contacts

Si vous souhaitez avoir des informations sur le concours, contactez :
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
REFORME DE L'ETAT
Direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel
Sous Direction des Ressources Humaines
Bureau 1C - Concours
5 place des Vins de France
75573 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 44 28 00
concours.minefi@finances.gouv.fr

Si vous souhaitez avoir des informations sur les postes offerts ou les perspectives d'évolution de carrière, contactez :
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction générale de la Compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)
Bureau de gestion des corps techniques
guy.bayo@finances.gouv.fr
Tél. : 01 44 97 09 71
ou
catherine.beaumont@finances.gouv.fr
Tél. : 01 44 97 09 74